

Fiche Pratique



Le Bilan Professionnel



Principe

Le bilan professionnel est une démarche personnalisée proposée par l'employeur à son agent, pour lui permettre d'être accompagné dans une démarche de mobilité, qu'elle soit voulue, préventive ou contrainte.

Le bilan professionnel permet d'évaluer le potentiel et les motivations professionnelles de l'agent, de mesurer les écarts avec le projet visé par la collectivité et ou l'agent et ainsi définir un plan de développement des compétences pour ce dernier.



Objectifs

Prévenir une usure professionnelle
Favoriser l'adaptation de l'agent à un changement.
Favoriser la prise de recul par rapport à une situation difficile.
Préparer une évolution professionnelle à court, moyen ou long terme.
Identifier les compétences et les ressources de l'agent ainsi que ses perspectives.



Le déroulement



Réunion de démarrage tripartite

Pour définir les objectifs de la prestation, le déroulement de l'accompagnement, et poser le cadre de confidentialité des entretiens bipartites.



Séances individuelles avec l'agent

Analyse de la situation de l'agent, du contexte et du parcours professionnel
Définition et analyse du profil personnel (fonctionnement, intérêts, motivations, valeurs...)

Évaluation des compétences et de leur transférabilité

Définition des perspectives d'évolution (en interne et/ou en externe)

Construction du plan d'action à mettre en œuvre

Élaboration de la synthèse de l'accompagnement



Echange avec la collectivité à mi-parcours



Réunion de synthèse tripartite

Présentation du travail effectué en bilan, du projet professionnel et du plan d'action à mettre en œuvre, en lien avec l'employeur.

Fiche Pratique



Le Bilan Professionnel



Modalités

✓ Le bilan professionnel se déroule au Centre de Gestion de l'Oise, sur une période d'environ 6 mois maximum et dure 20 heures.

✓ Tous les agents territoriaux : contractuels et fonctionnaires peuvent en bénéficier.

✓ La prestation fait l'objet d'un devis, d'une convention tripartite, d'une fiche de renseignement précisant les attentes et les besoins de la collectivité ainsi que celles de l'agent.

Notre équipe

Les conseillères en mobilité carrière du Centre de Gestion, **formés à l'accompagnement de l'évolution professionnelle et certifiés en bilan de compétences**, se mobilisent pour réaliser des **accompagnements personnalisés**.

Elles apportent **leur méthode, leurs outils et leur posture** pour permettre le travail d'élaboration du projet professionnel.



bilandecompetence@cdg60.com



03 44 06 22 60

Implications et engagements nécessaires



LE CONSEILLER est formé et habilité à l'accompagnement professionnelle, soutient l'agent et facilite le déroulement de la démarche. Le conseiller est neutre et à l'écoute, il assure le respect du caractère de confidentialité du bilan professionnel.

LA COLLECTIVITE facilite par tous les moyens le suivi de l'accompagnement et facilite la mise en œuvre des actions de formation nécessaires. Elle respecte le caractère de confidentialité quant aux informations recueillies lors du bilan sur son agent.

L'AGENT est volontaire et acteur de la démarche, il fait preuve d'investissement tout au long des séances du bilan professionnel. Ce dernier doit respecter le calendrier de travail fixé par le conseiller.